

Commentaires :
 les UE colorées en bleu sont les UE de culture commune
 M : UE mutualisée

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1 MEEF Second degré						Code Diplôme : FAMESV1						Date présentation CPVU :						Conseil INSPE : 17/06/2026					
Parcours-type : SVT						Code VDI : 106						N° de version dans l'accréditation :											
Responsable de la Formation : Marie Sylvie CLAUDE						Code Etape : FAM1SV						Formation Initiale						Présentiel					
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Annie RAY et Laurence BARILLER						Code VET : 211																	
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES												NOMBRE D'HEURES					
						1ère session						Session de rattrapage						CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Code Apogée	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Code Apogée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu report	Code Apogée	Coef. (1) ou %	Examen Terminal	Code Apogée	Coef. (2) ou %						
SEMESTRE 8 FASV81																							
UE1 : Culture numérique et apprentissages NUM801 - M	Culture commune	FAX8U212	O	3	3	Dossier (test de con	FAX8U212C1	30%							Dossier	FAX8U212CT	100%		24				
						Dossier	FAX8U212C2	70%															
UE2 : Langue vivante - parcours non linguistes - (UE non compensable) - LANG801	Culture commune	FAX8C221	O	3	3														24				
						Ecrit ou oral	FAX8C221C1	50%							Oral	FAX8C221CT	100%						
						Ecrit ou oral	FAX8C221C2	50%															
UE3 : UE Recherche « Didactique disciplinaire » et mémoire RECH-MEM801 - M	Resp. parcours	FASV8U30	O	7	7													12		12			
	RECHERCHE	FASV8M3A				Dossier (écrit du mémoire)	FASV8M3AC1	50% (1)							Ecrit	FASV8M3AT1	100%						
						Dossier et/ou écrit et/ou oral	FASV8M3AC2	50% (1)															
	SEMINAIRES	FASV8M3B				Validation (a)	FASV8M3BCC					Validation (a)											
UE4 : Stage d'observation et de pratique accompagnée (UE non compensable) STAG801 - M	Resp. parcours	FASV8U41	O	4	4														18				
	Dossier	FASV8M4A							Dossier et/ou écrit et/ou oral	FASV8M4ACT	100%				écrit et/ou oral	FASV8M4ACT	100%						
	Stage	FASV8M4B							Suivi de stage	FASV8M4BCT		Report du suivi de stage											
UE 5 : Démarches scientifiques sur le terrain - 2 DESC- 801	Resp. parcours	FASV8U52	O	4	4	Rapport Stage	FASV8U52C1	50%				non			oral	FASV8U52CT	100%			45			
e pour le transfert de connaissances						Ecrit et/ou Oral	FASV8U52C2	50%				non											
UE 6 : Savoir et savoir enseigner la biodiversité BIOD 800	Resp. parcours	FASV8U62	O	3	3	Ecrit TP	FASV8U62C1	20%	Ecrit de 2h	FASV8U62T1	60%	report	Règle du max : SI CC-CT	20%	oral	FASV8U62T2	60%	18	9	10			
						Oral	FASV8U62C2	20%				report	Règle du max : SI CC-CT	20%									
UE 7 : Enseigner les SVT-1 DIDA 800	Resp. parcours	FASV8U72	O	3	3	E Dev surveillé	FASV8U72C1	50%				non						18	9	10			
e pour le transfert de connaissances						E Dev surveillé	FASV8U72C2	50%				non			Ecrit et/ou Oral	FASV8U72CT	100%						
UE 8 : Enseigner les SVT-2 PEDA 800	Resp. parcours	FASV8U82	O	3	3	Ecrit et/ou Oral et/ou TP	FASV8U82C1	50%				non			oral	FASV8U82CT	100%		27	27			
e pour le transfert de connaissances						Ecrit et/ou Oral et/ou TP	FASV8U82C2	50%				non											
e en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage dans le second degré																							
Total ECTS / Semestre					30													Total Nbre d'heures					
																48,00	111,00	0,00	104,00				

Commentaires :

Les UE colorées en bleu sont les UE de culture commune

M : UE mutualisée

(a) : Les étudiants doivent suivre deux séminaires au cours de l'année universitaire et valider cet enseignement pour valider l'UE 3. La participation acquise en session 1 vaut pour la session de la seconde chance.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.